

Par dépôt sur plateforme en ligne et courrier électronique
planification.strategique@gatineau.ca

Objet : Piste d'action pour réduire à la source

Madame, Monsieur

Dans le cadre des présentes consultations sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029 de la Ville de Gatineau, Équiterre salue la volonté de faire de la réduction à la source une priorité dans l'atteinte de l'objectif provincial que seule la matière éliminée au Québec soit le résidu ultime.

En contexte de crise climatique et du recyclage, nos modes de production et de consommation doivent changer radicalement. Il n'y a pas de raccourci dans l'équation d'un monde où l'on produit moins de déchets. La réduction à la source et l'élimination sont inversement proportionnelles: plus l'on réduit, moins les besoins d'avoir recours à l'enfouissement et à l'incinération seront importants. Il devient urgent de reconnaître le potentiel des deux premiers R de la hiérarchie des 3RV-E, et de mettre en place des actions conséquentes pour favoriser la consolidation et le déploiement de solutions concrètes partout au Québec. Selon Équiterre, cette hiérarchie pourrait même être bonifiée pour intégrer deux R supplémentaires, soit de refuser avant tout ce qui n'est pas nécessaire, et de réparer.

Sans commenter les actions proposées dans le PGMR, Équiterre souhaite proposer une action concrète qui devrait être intégrée dans la stratégie de la Ville de Gatineau, particulièrement sous le regard de ce principe de refuser. À l'instar de la ville de Mirabel (2019) et de Montréal (2022), **Équiterre suggère à la Ville de Gatineau d'instaurer un système d'adhésion volontaire (« opt-in ») pour la distribution de circulaires.**

Équiterre se préoccupe des impacts négatifs associés au système de consommation que proposent les circulaires : la création de besoins, souvent non nécessaires, qui porte à la surconsommation de biens. Les habitudes de consommation doivent changer. Équiterre reconnaît que dans certains cas, les rabais proposés sur certains produits, notamment en alimentation, peuvent avoir une incidence importante pour une partie de la population, et que l'accès à l'information via les journaux locaux est un enjeu important. Des solutions sont proposées pour tenir compte de ces enjeux particuliers.

Le recyclage des sacs de plastique est particulièrement problématique. En effet, selon RECYC-QUÉBEC, il est difficile pour les centres de tri de trouver des débouchés locaux pour les

Équiterre^o

sacs et pellicules, ces derniers étant concentrés presque exclusivement en Asie.¹ Les sacs plastiques, s'ils ne sont pas bien triés à la source, c'est-à-dire ensachés pour en faire des sacs de sacs et pellicules de plastiques, causent des problématiques dans les centres de tri : les sacs « libres » peuvent bloquer les équipements des centres de tri. De la même manière, si le contenu des publisacs n'est pas retiré des sacs, le papier contenu sera plus difficilement – voir pas – recyclé puisque cela requiert une opération de tri manuelle supplémentaire.

La nécessaire transformation des mentalités est possible en incitant les consommateurs et consommatrices à adopter de nouveaux comportements. Les publicités non sollicitées ne favorisent pas ce changement de comportement. La gestion des matières résiduelles fait partie des enjeux rattachés à la transition écologique, tant en ce qui a trait à la révision des modes de consommation pour réduire à la source qu'au développement d'alternatives permettant de moins générer de déchets. Équiterre est d'avis que les réflexions et les changements qui seront mis en place ne doivent pas être faits pour préserver le fonctionnement des systèmes, mais plutôt pour contribuer à la concrétisation d'actions structurantes pour tendre vers le zéro déchet.

À l'heure actuelle, le mécanisme de retrait – aussi nommé le « opt-out » – fait défaut. Les autocollants apposés sur les boîtes postales des citoyens et citoyennes ne sont pas nécessairement respectés et les contrevenants ne semblent pas s'en préoccuper outre mesure. Ainsi, les citoyens et citoyennes ayant fait le choix de refuser les circulaires doivent garnir leur bac de récupération malgré leur intention de réduire à la source. Cela cause de la frustration et surtout des déchets inutiles.

Le Canada a légiféré l'usage des courriels à caractère commerciaux en édictant la Loi canadienne antipourriel (LCAP). Cette loi balise les courriels pouvant être envoyés aux particuliers tant pour les entreprises, les organismes et organisations. Elle définit notamment les consentements tacites et exprès. Cette loi a permis la réduction des pourriels dans les boîtes courriel des Canadiens et Canadiennes, grâce au mécanisme d' « opt-in ». Sans aller aussi loin que cette loi, particulièrement en ce qui a trait au partage de données personnelles, la distribution de circulaires devrait se faire uniquement lorsque les personnes résidentes affichent clairement leur intention, par la pose d'un autocollant par exemple. Cet autocollant pourrait être distribué gratuitement lors de l'envoi des circulaires, jusqu'à la mise en application du règlement afin d'assurer la transition vers le nouveau mécanisme de distribution. Le règlement de la Ville de Mirabel, ou celui de la Ville de Montréal prochainement, pourrait servir de modèle pour l'établissement d'un tel règlement à Gatineau.

Enfin, l'adhésion volontaire à la distribution des circulaires est une solution qui réduit les besoins de consommation, et qui évite l'élimination du papier et de sacs de plastiques nécessaires à ce système publicitaire. Des solutions allant aux boîtes distributrices où le

¹ RECYC-QUÉBEC (2018). Collecte sélective – Sacs et pellicules de plastique.
<https://www.recycquebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/fiche-sacs-pellicules.pdf>

Équiterre^o

citoyen peut sélectionner les publicités qui l'intéressent à la réduction à la source des emballages doivent être envisagées.

Finalement, les contraintes réglementaires font partie de la solution que les villes et les gouvernements peuvent adopter pour atteindre plus rapidement leurs objectifs climatiques et de gestion des matières résiduelles. La Ville de Gatineau doit œuvrer à réduire à la source les déchets de sa population et l'instauration d'un système d'adhésion volontaire (« opt-in ») pour la distribution de circulaires est un outil simple et efficace pour y parvenir.

Il est possible de consulter plus amplement le positionnement d'Équiterre sur la gestion des matières résiduelles sur notre site internet². Vous y trouverez, notamment, notre mémoire sur la gestion et l'élimination des résidus ultimes déposé dans le cadre de la commission d'enquête du BAPE, ou encore notre mémoire concernant le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal. Vous y trouverez également quelques pistes d'action pouvant bonifier le PGMR de la Ville de Gatineau.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.



Amélie Côté
Analyste en réduction à la source

² Équiterre (2022). <https://www.equiterre.org/fr/initiatives/gestion-des-matieres-residuelles>